

Le vingt-neuf avril deux mille quatorze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Avy (Maire), Mme Hannecart Pascale, Mme Kalota Ghislaine (adjointes), Mrs Urbaniak Michel, Mr Hansart Michel (adjoints), Mr Delattre Albert, Mr Frison Fabrice, Mr Meunier Bernard, Mme Delebecque Stéphanie, Mme Dumont Carole, Mme Lefebvre Nathalie, Mme Loridant Sylvie, Mme Nobécourt Martine.

Absent excusée : Mme Costa-Delobel Sophie (pouvoir à Mme Lefebvre Nathalie), Mr Niot Daniel (pouvoir à Mme Hannecart Pascale),

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine KALOTA

Les membres présents ont signé la feuille de présence

Le quorum étant atteint monsieur le maire déclare ouverte la séance de ce conseil municipal du 24 septembre 2014

■ Est nommée Secrétaire de séance madame Ghislaine KALOTA

L'ordre du jour est relu tel qu'il a été adressé par courrier à chaque élu avec la convocation

- Approbation du dernier compte rendu
- Rapport du Maire :
- Approbation de la modification simplifiée du P.L.U
- Emprunt de la voirie 2013 étude des propositions
- Convention avec le conseil général travaux de voirie RD 144
- Devis d'entretien terrain de football
- Projet T.B.I
- Projet Classes de neige 2015
- Questions diverses

■ Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour des questions arrivées après la convocation

■ Demande de l'association « les amis de Nolan »

■ Prix des tickets de transport de la navette.

■ Redevance d'utilisation du domaine public

■ Permission de voirie télécom

■ Convention Urbanisme

■ Les membres du conseil, à l'unanimité, donnent leur accord pour ces ajouts

Monsieur le Maire précise en ouverture de séance ;

Mesdames et messieurs, Suite à la présence ce soir de Monsieur DESPRES de Somme Numérique et de Madame LEMAIRE directrice de l'école Louis Sclavis, je vous propose de modifier l'ordre de passage des questions en commençant par les dossiers scolaires.

Pour ce sujet, madame la directrice nous propose une démonstration sur le fonctionnement d'un T.B.I, dans sa classe.

■ Les membres du conseil, à l'unanimité, donnent leur accord pour modifier l'ordre de passage et aussi pour assister à la présentation du fonctionnement d'un Tableau Blanc Interactif.

SUSPENSION DE SEANCE A 20 h 15

Monsieur le Maire déclare une suspension de séance pour que le conseil puisse se déplacer dans une salle de classe.

- La directrice présente le travail des enfants réalisé pendant cette journée et explique les ressources attendues pour ce T.B.I. par l'équipe enseignante mais aussi pour les enfants.

Au retour en salle de conseil la directrice précise que ce T.B.I demandé équipera la classe de CE 2 qui est situé entre deux classes équipé de ce Tableau interactif. Monsieur Després précise également comment fonctionne

ce système qui permet une relation entre les professeurs, les enfants mais aussi les parents par un espace numérique de travail qui leur est personnellement dédié. Cet espace leur est personnel et suivra les élèves tout au long de leur parcours scolaire.

Vient ensuite la présentation de l'équipement tablettes qui va permettre une meilleure adaptation d'enfants en très grande difficulté, plusieurs sont suivi par la MDPH suivant leur handicap. Ce système permettra de faire naviguer dans toutes les classes ces tablettes qui sont plus maniables que les ordinateurs et plus interactifs.

Les coûts sont présentés au conseil en précisant qu'il s'agit d'une proposition hors subventions, et hors négociations, donc le prix le plus haut. 9700 € pour les tablettes et 2438 € pour le TBI. Après avoir écouté toutes les explications de la directrice et du responsable de Somme Numérique, monsieur Déprés, n'ayant plus d'autre question, nous le libérons en le remerciant de s'être déplacé pour nous présenter ce projet.

- Il est profité de la suspension de séance pour présenter l'autre projet scolaire qui est la reprise d'une classe de neige pour Avril 2015 et pour la classe des 28 C M.

Il est précisé qu'il y a une huitaine d'année que cela n'avait plus lieu à Hombleux, le conseil de l'époque avait déploré cette situation sans pouvoir y remédier.

La directrice souhaite la remettre à l'ordre du jour et présente au membre du conseil le séjour prévu, pour un montant total de 19 057 €. En plus de l'enseignante il y aura 3 adultes accompagnants pour encadrer les 28 élèves, 8 jours pendant lesquels est prévue 3 sorties sur place. Le plus couteux étant le transport, le car a été privilégié au train, reste la négociation des prix à discuter avec les transporteurs.

Après avoir débattu sur les différentes questions concernant ces deux points scolaires, monsieur le Maire remercie la directrice, madame Lemaire, de nous avoir présenté son projet éducatif.

REPRISE DE LA SEANCE A 21 h 15

Monsieur le Maire rouvre la séance de conseil et propose aux membres de reprendre l'ordre du jour initial.

■ Remarques sur le compte rendu du 20 Juin 2014

Chaque membre du conseil a réceptionné ce compte rendu avec sa convocation, ce qui permet d'éviter la relecture ce soir. Y-a-t-il des remarques sur ce compte rendu ?

Aucune remarque n'est soulevée, il est donc permis de l'approuvé tel que.

■ Les membres du conseil, à l'unanimité, approuvent le compte rendu du 20 Juin 2014.

Rapport du Maire ;

■ Dossiers en cours

- Travaux d'assainissement > L'installation a été réceptionnée le 9 septembre, même s'il manque un raccordement téléphonique pour la télé relève, un souci sur le fonctionnement des clapets qui sont trop bruyants, ces derniers vont être remplacés par des clapets à battant.

Il a été demandé un système de contrôle du fonctionnement du compresseur de traitement d'H²s car contrairement aux pompes chlorure ferrique où le niveau de produit consommé est visible, dans ce cas on n'a rien prouvant le bon traitement. Un compteur de fonctionnement suffira

Les riverains ont été avertis de leur possibilité à se raccorder par un courrier individuel spécifiant la démarche à suivre.

L'agence de l'eau a été contactée pour déclenchement d'un acompte sur subvention, (on est à 98% de réalisation des travaux). Reste de l'administratif à régler.

Un acompte auprès de l'état avait déjà été fait 30 % de la DETR

L'emprunt sera mis à notre crédit le 1 octobre 2014.

Aide aux administrés; chaque maison devra nous remettre à la fin des travaux le certificat de bon raccordement qui sera établi par SAUR et toutes les factures acquittées de leurs travaux. Nous reverserons à chaque ayant droit le montant qui lui sera dû dès le versement de l'agence.

■ Logement Communaux :

1 Ruelle du Jeu d'arc, Comme dans le privé les personnes intéressées viennent nous voir avant que le logement ne soit libéré. Celui de Murielle a été libéré le 1 septembre et réoccupé le 1 septembre, les nouveaux locataires sont Mr Marat Kevin et Desjardins Elodie, le montant du loyer a été fixé à 450 € par mois, avec condition de surveillance des abords.

12 Rue principale, les travaux ne sont pas encore terminés à 100%, ils ne sauraient tarder, cela n'est pas du ressort de la commune mais du gestionnaire du bail à réhabilitation. S'ils ont démarrés en trombe ces travaux se sont ralentis dans les finitions.

1 Rue de Nesle (Espérance) Le repreneur a repris contact il y a trois semaines pour signaler l'imminence de la signature auprès du notaire, il a été demandé de nettoyer le terrain avant la vente, les employés d'ADI 80 seront présents la semaine prochaine, ils seront mis sur ce chantier.

■ **Employé saisonnier**

Le travail dans la commune nécessite beaucoup de bras, de plus en plus car on utilise moins ou presque plus les entreprises extérieures qui ne respectent pas leur délai et coûtent de plus en plus cher.

Nous préférons employer le personnel de notre collectivité tant qu'il donne satisfaction, et c'est le cas en ce moment. Il nous reste des créneaux de secteur à mettre en place avec le rôle bien précis de chacun. Il nous est permis d'entreprendre des travaux plus importants avec deux employés espaces vert et bâtiment comme maintenant. Les essais sont concluants et c'est pourquoi j'ai prolongé le contrat de Jérôme comme vous avez dû le remarquer. Plus après lors de la présentation des travaux réalisés et à réaliser présenté par le 1^{er} Adjoint, en charge des employés, vous comprendrez le sens de notre réflexion de créer un nouveau poste agent espaces vert.

En conclusion ; c'est un gars du village, il travaille bien, il est disponible et toujours à l'heure.

■ **Droit de préemption**

Quelques nouvelles sur le bâtiment Hanssart : Le notaire nous a fait parvenir une D I A : déclaration d'intention d'aliéner, au profit de la société IDE : Comme vous le savez le droit de préempter sur cette parcelle a été transmis au conseil général de la Somme qui prévoit le rassemblement de ses deux sites d'agence routière d'Eppeville et de Nesle à cet endroit. J'ai pris contact avec le service agencement de bâtiment du C G qui m'a confirmé que le C.G a bien préempté lors de sa dernière séance sur ce bâtiment. Affaire à suivre.

■ **Rentrée scolaire**

128 élèves à la rentrée 2014,

31 en classe maternelle encore que cette année nous n'avons pas pris les 2 ans car depuis cette année il est permis de les scolariser au bon vouloir de la directrice et aussi du Maire s'il reste de la place.

■ **Travaux effectués dans les locaux scolaires par nos employés.**

Remise en peinture des soubassements de la classe 3, remplacement de l'éclairage dans la classe 4, mise en place de l'équipement ménage (lave linge et sèche linge) qui se trouvait à l'étage de la Mairie dans le hall de la Maternelle Grande section, sanitaire et électricité fait par nos employés, réparation des toilettes grande section, plus divers travaux d'entretien, serrure verrou porte manteaux etc. Dans la maternelle petite section reprise des fixations des portes manteaux et ajout de plusieurs vu le nombre d'enfants, L'entretien de la Climatisation a été réalisé par la société en Juillet suivant le contrat de service.

Pour les prochaines années il faudra voir pour les revêtements de sol des anciennes classes dont les lames de parquet se soulèvent et causent des chutes, plusieurs ont déjà été recollées.

■ **Périscolaire et T A P**

L'association Yokis est venue proposer un nouveau système pour l'occupation des jeunes pendant les T A P. En ce moment elles font déjà plusieurs activités suivant l'âge comme : Le lundi jeux de société, le mardi tir à l'arc, le vendredi football. Le parcours trottinette (motricité), les constructions carton (créativité), les documentaires (découverte) peinture collage (art plastique) et bien d'autres.

Elle rencontre un souci, c'est le manque d'assiduité des participants, ce qui pose problème dans le suivi des explications à chacun des enfants qui aura mis en route un objet sans en voir la fin ou même une partie de la construction.

Elle va mettre en place une enquête auprès des familles participantes sur une inscription au T A P par période scolaire entre chaque vacances, ce qui se fait à Muille, en essai l'année dernière et reconduit cette année suite à la réussite. Ce qui va permettre de planifier des ateliers différents.

Elle conservera toutefois le système en place aujourd'hui.

Voici quelques chiffres

16 à 18 enfants le matin (de 7 h 15 à 8 h 50) Garderie

8 à 10 enfants le soir (de 15 h 50 à 16 h 30 pour les TAP et 16 h 30 à 18 30 pour la garderie)

6 à 7 enfant le mercredi midi (de 11 h 30 à 14 h)

L'association a fait une enquête pour le centre du mercredi après midi sur 128 enfants scolarisés à HOMBLEUX, ont répondu **2 oui et 1 oui 3 fois par an**

Il est facile de comprendre qu'avec un résultat de ce type l'association Yokis ne peut pas mettre en place quelque chose pour ce créneau sur la commune, mais s'engage pour les enfants qui le désirent de les accueillir sur leur site de Muille villette comme cet été, la commune mettrait à disposition la navette.

■ **Travaux de couverture.**

C'est une chose que nous ne pouvons pas réaliser par nos propres moyens, et quand je vous disais que les délais n'étaient pas maintenus, cela fait plus d'un an que la société JOUARD doit passer pour terminer ses travaux.

Les membres du conseil prennent note de ce rapport, il est toutefois fait remarquer qu'il est dommage qu'il n'y a pas eu de publicité sur la vacance du logement ruelle du jeu d'arc. Monsieur le Maire précise que nous sommes assailli de demande de logement à louer et que celui-ci a été présenté à plusieurs candidats jusqu'à ce qu'un couple de jeunes accepte les conditions locatives.

Ordre du jour

Nous passons à l'ordre du jour de ce conseil

1. Approbation de la modification simplifiée du P.L.U

La procédure de modification est arrivée à son terme, aucune remarque n'a été formulée sur le registre mis à la disposition du public pendant le mois d'enquête. Seule un mail de la part des services de la DDTM a apporté quelques modifications que je vous présente et vous propose d'insérer dans le dossier de modification.

Pour être terminée cette procédure doit être approuvée par le conseil, ensuite mise en annonce légale et pour finir transmise à l'état, par le biais de la Sous Préfecture en 5 exemplaires pour être opposable.

Y a-t-il des questions ?, si non, nous passons au vote.

✓ **Pour l'approbation : 13 + 2 pouvoirs**

Abstention : 0

Contre l'approbation : 0

2. Emprunt voirie 2013 :

Un petit rappel, la précédente équipe avait lancé au budget un emprunt de 300 000 € pour couvrir les travaux de voirie réalisés en 2013 sous couvert de la Com de Com qui avait été évalués à 299 964.22 € TTC. Il avait été question d'une participation financière de la communauté de communes sur ces travaux dans le cadre d'un fond de concours dont le montant et le mode n'avait pas encore été décidé. De ce fait, le précédent conseil n'avait pas souhaité lancé cet emprunt sans savoir le montant exact à charge de la commune de façon à n'emprunter que le nécessaire pour ces travaux.

Suite aux différentes questions d'ordre juridiques, et je dirais aussi politique, qui ont été infligées à la com de com concernant la dernière élection de son président et de ses vice président, il a été défini que les fonds de concours tels qu'ils étaient prévus ne pourront pas être accordé aux travaux déjà effectués.

La com de com nous a donc fait parvenir le décompte final qui est de 267 321.72 € TTC soit 223 513.20 € HT. Nous avons donc sollicité plusieurs banques pour un emprunt de 220 000 €, voici les résultats.

Propositions des Banques

Montant : 220 000 € ; durée 15 ans ; taux fixe ; échéances Trimestrielles fixes ;

BANQUE POSTALE 2.36 % CAISSE D EPARGNE 2.41 % CREDIT AGRICOLE 2.64 %

CAISSE DES DEPOTS La caisse des dépôts et consignation n'a pas répondu

Le Crédit Agricole avait proposé en 20 Ans mais au taux de 3.07%.

Les membres du conseil souhaitent prendre emprunt auprès de la banque ayant le taux d'intérêt le moins élevé, c'est donc la Banque postale qui est choisie, et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

✓ Pour : 13 et 2 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

3. Convention conseil général RD 144

Cette convention concerne le travail exécuté sur le trottoir face à la boulangerie

A ce jour ce travail est terminé mais il s'est fait sans l'autorisation du conseil général, et comme il y a environ 1.20 m de départementale concernée où notre bordurage côtoie la voirie Départementale, il nous est demandé d'accepter cette convention de régularisation.

Je vous demande l'autorisation de signer cette convention

✓ Pour : 13 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

4. Devis entretien terrain de football

Nous avons reçu le service d'entretien des terrains de la Com de Com qui va intervenir ce mois ci sur Nesle et à ma demande il nous propose de profiter de leur passage pour effectuer ce traitement sur notre terrain. Il s'agit d'aérer le sol pour permettre une meilleure infiltration des eaux et en sablant la surface effectuer un meilleur drainage. Cela repousse également les taupes. Cela n'a jamais été fait à ce jour, et notre pelouse est assez belle pour la maintenir.

Le cout est de 2800 € s'agissant d'entretien nous préférons en avertir ce conseil qui verra probablement des engins sur notre pelouse

Un devis pour le remplacement du portail a été présenté mais n'a pas été retenu pour l'instant en réunion de municipalité, prétextant que ce n'est que la reprise du foot et qu'il fallait attendre la stabilisation du club.

5. Association « les amis de Nolan »

Il s'agit d'une nouvelle association qui vient de se créer dans la Commune

Son But est d'aider un jeune Homblesien handicapé à pouvoir s'équiper matériellement pour vivre normalement à l'école et pouvoir subir une opération très couteuse.

Monsieur le Maire rapporte un message de sa maman sur Facebook

(Nolan atteint de diplégie spastique dit aussi syndrome de little... Nolan peut bénéficier d'une opération qui ce pratique à Barcelone pour le voir peut être un jour marcher normalement mais cette opération a un coût et je souhaite réaliser son 1er rêve. 1euro par personne peut vite monter à la somme qu'il faut pour qu'il bénéficie de cette opération... son rêve peut ce réaliser grâce aux personnes qui soutiendront cette aventure qui nous donne espoir... je remercie ceux qui partage son groupe.)

Dans un premier temps, cette association demande de l'aide pour l'achat d'une table de travail dédiée à ce type d'handicap en milieu scolaire et personnel.

Une priorité est donc l'acquisition d'une table de travail scolaire pour Nolan conformément à son handicap. Le cout de cette table est de 345 €.

Monsieur le Maire précise qu'il faut savoir qu'une collectivité ne peut pas donner d'argent à un administré, mais peut donner une subvention à une association. L'association peut en faire ce qu'elle veut, mais au cas où cette table serait achetée par l'association et mise en milieu scolaire, nous pourrions avoir des soucis en cas d'accident.

Autre possibilité, la commune équipe son école de cette table pour Nolan et d'autres le cas échéant

Les membres du conseil, à l'unanimité, donnent leur accord pour acheter cette table pour l'école et permettra à Nolan d'en profiter pendant les vacances scolaire avec une convention de prêt gratuit.

✓ Pour : 13+2 pouvoirs

Contre ; 0

Abstention : 0

6. Prix des tickets de transport

Le total étant de 19057 € cela ferait : 680 € par enfant ; soit 453 € / enfant pour la commune et 226 €/par enfant à chaque parent

Plusieurs choix sont proposés ; 50/50, 60/40 ou 2/3-1/3 :

50/50 > 3 pour et 1 Pouvoir

60/40 > 7 pour

2/3-1/3 > 3 pour et 1 Pouvoir

Le conseil après débat sur le montant de la participation a donc opté pour un 60% / 40 % soit 408/ enfant part communale et 272 €/enfant part des parents.

11. Convention Urbanisme.

Monsieur le Maire informe le conseil que la convention de mise à disposition de service de l'état dans le cadre de gestion des documents d'urbanisme de permis de construire et de déclaration préalable créant des surfaces taxables arrivera à expiration fin novembre, qu'il faudra donc poursuivre avec une nouvelle convention.

Les membres du conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer la nouvelle convention

12. Questions diverses

Nous avons reçu mardi de la semaine dernière deux jeunes qui nous ont déposé une pétition pour demander la mise en place d'un nouveau panier de basket. Mais voilà deux semaines que nous avons travaillé sur un projet qui pourrait répondre à cette demande. Nous le travaillerons en commission, il s'agit de la mise en place d'un « City stade » multi-jeux.

Le conseil fait remarquer que la demande ne concerne que la pose d'un panneau de basket et non la mise en place d'un nouveau stade. Nous devons dans un premier temps répondre à la demande, mais qu'il ne s'agit pas de répondre à toute les pétitions qui se présenteraient.

Monsieur le Maire précise qu'avant de dire non nous devons savoir ce qu'il en coûte, et que cette étude n'engage en rien la commune arrivé à ce stade du dossier.

Fin de la séance à : 0 h